

*Date de dépôt : 11 janvier 2021*

## **Rapport**

**de la commission de la santé chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Patrick Dimier, Christian Flury, Florian Gander, Jean-Marie Voumard, Sandro Pistis, André Python : Assurons la production de matériel sanitaire stratégique à Genève**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Jocelyne Haller**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La proposition de motion 2627 a été examinée par la commission de la santé lors de ses séances des 25 septembre, 16 octobre et 20 novembre 2020 en présence de M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat responsable du département de la santé, de l'emploi et de la sécurité (DSES), de M. Adrien Bron, directeur général de la santé (DSES), et de M<sup>me</sup> Anne Etienne, directrice du service juridique au DSES. Les procès-verbaux ont été tenus avec précision et compétence par M<sup>me</sup> Mariama Laura Diallo. Qu'ils soient tous et toutes remercié.e.s pour leur concours.

### **Audition de M. Patrick Dimier, auteur de la motion**

Il rappelle que cette proposition de motion a été rédigée en avril 2020 au moment où la crise Covid prenait de l'ampleur et où le matériel de base pour y faire face faisait défaut. Il a alors réalisé que notre pays était dépendant d'un état étranger, seul fournisseur de produits essentiels au maintien de la santé publique. Par conséquent, la proposition de motion postule qu'il serait « *utile, pertinent et écologique de produire une série d'éléments sanitaires à Genève* ». Il considère qu'il y a à Genève des fondations d'utilité publique qui permettraient de produire ces produits localement et à moindres coûts tout en continuant à répondre à leur vocation d'intégration professionnelle.

Pour ce qui concerne la 3<sup>e</sup> invite, elle se réfère à l'élimination de déchets très toxiques par incinération qui est pratiquée par les HUG à Genève, dont il a été informé qu'elle génère une forte pollution atmosphérique.

Pour ce qui a trait à la production de gel hydroalcoolique, il se dit frappé par le fait qu'une société, qui vendait à Genève le bidon de 5 litres à 57 francs avant la survenue de la crise, a fait passer le prix de ce désinfectant à 10 francs le demi-litre. Ce qui équivaut à près d'un doublement du prix. Une pratique qui nécessite de son point de vue non seulement une régulation pour éviter ce genre d'opportunisme mais également une production locale pour éviter les situations de monopole ou de pénurie.

### **Questions des député.e.s et discussion**

Une députée Verte demande à l'auditionné si, à sa connaissance, depuis la rédaction de cette proposition de motion, une production de masques ou d'autres mesures avaient été développées sur le plan local.

Pour ce qui concerne la question des stocks, elle rappelle qu'en cas de catastrophe nucléaire des stocks de matériel de première nécessité sont prévus et qu'il y a un office de l'approvisionnement affecté à la gestion de ces stocks. Elle voudrait que M. Dimier précise s'il entend que les masques soient produits à Genève ou simplement que le canton dispose de stocks en suffisance.

L'auditionné reconnaît que depuis le 2 avril, date de dépôt de sa proposition de motion, les choses ont évolué. Mais il lui semblait important de réagir rapidement comme, lui semble-t-il, sa fonction de député le lui commandait. Il n'est pas en mesure de dire si des institutions produisent des masques, mais, selon lui, elles seraient nombreuses à pouvoir le faire. Cela lui semblerait d'autant plus opportun qu'il n'y a aucun sens à faire traverser la moitié de la planète à des masques qui pourraient aisément être produits localement à des coûts raisonnables. Il relève par ailleurs les contradictions des discours officiels sur l'utilité des masques. Il constate qu'ils ont surtout consisté à occulter le fait que l'on n'en disposait pas en suffisance.

Un commissaire socialiste s'interroge sur la pertinence de constituer des stocks et se demande, compte tenu des risques de péremption de certains matériels, s'il ne vaudrait pas mieux entrer dans une logique de réactivité pour être à même de fournir les éléments nécessaires en cas de nécessité.

M. Dimier estime qu'il faut tirer des enseignements des leçons données par cette crise, notamment en ce qui concerne la péremption de certains stocks, c'est pourquoi il prône effectivement une production locale adaptée aux besoins.

Le même commissaire demande pourquoi affecter particulièrement cette production aux établissements d'intégration ou aux fondations subventionnées.

M. Dimier argue que l'idée que des entreprises puissent faire du bénéfice sur des produits de cet ordre lui semble « *contre-nature* », c'est pourquoi il entend en l'espèce privilégier des organismes d'utilité publique. Par ailleurs, cela permettrait de lutter contre le non-emploi et à des personnes en voie de réinsertion de s'intégrer.

Le même commissaire remarque que l'on pourrait craindre là l'utilisation d'une main-d'œuvre bon marché.

M. Dimier réfute cet argument et invoque la problématique de santé publique mise en jeu par la crise et la nécessité de développer l'intégration professionnelle.

Un commissaire PLR estime que la crise n'est pas bien maîtrisée et qu'elle est loin d'être terminée. Il craint le développement de troubles majeurs, car il n'y a pas de traitement disponible. Selon lui, la problématique du déficit d'approvisionnement de matériel sanitaire ne fait que commencer. Il est favorable à une production locale. Concernant la 3<sup>e</sup> invite relative à l'élimination des déchets, il voudrait savoir si elle suppose que le traitement des déchets n'est actuellement ni adéquat ni rationnel.

M. Dimier déclare que cette invite est issue du fait qu'il a appris que la catégorie de déchets les plus toxiques était éliminée de manière archaïque, soit par incinération. Or, à sa connaissance, il existerait à l'heure actuelle des techniques mieux adaptées et plus respectueuses de l'environnement et des travailleurs affectés à cette tâche.

Un autre commissaire PLR considère que la situation a évolué depuis le début de la pandémie. Il ne voit pas qui aurait pu à l'époque anticiper la situation que nous connaissons actuellement. Pour lui, l'heure n'est plus au regret de ne pas avoir pu en son temps disposer de masques en suffisance, mais au devoir d'assurer la production en continu de produits de qualité pour respecter les gestes barrières. Il demande si l'auditionné partage ce point de vue.

M. Dimier estime que la question de stocker du matériel se conçoit différemment selon que l'on soit en mesure de produire les produits en question ou que l'on dépende d'une production étrangère, voire extracontinentale.

Le même commissaire socialiste que précédemment se demande si finalement l'enjeu ne tournerait pas plutôt autour de l'approvisionnement, du

contrôle des prix et du rôle du Conseil d'Etat qui ne fournit pas en masques certains lieux où ils sont obligatoires.

M. Dimier acquiesce, mais ne voit pas comment contraindre l'exécutif à assurer un approvisionnement dont il ne maîtrise pas les sources. C'est pourquoi il pense qu'on a un « *devoir* » de ramener la production sur le territoire suisse. A plus forte raison pour assurer qu'elle soit soumise à des contrôles sur sa manufacture qui, à sa connaissance, laissent pour certains produits importés grandement à désirer.

Un commissaire PLR estime cette proposition de motion excellente. Il pense que l'on ne peut que souscrire à l'idée d'une production locale de matériel crucial pour les besoins sanitaires de la population. Il se demande toutefois si elle ne pourrait être élargie au plan régional. Il pense que les autorités ont pris conscience de cette réalité. Il réitère sa conviction que cette proposition de motion doit être largement soutenue, quitte à ce qu'elle soit amendée si d'aucuns l'estiment nécessaire.

Un troisième commissaire PLR pense que l'on se voile peut-être la face en voulant fabriquer localement des masques qui requièrent du plastique et des élastiques qui viennent de l'étranger. Il formule qu'il serait peut-être plus pertinent de garantir l'approvisionnement, quelle que soit sa provenance.

M. Dimier rétorque qu'il « *n'a pas l'impression que la Suisse ne sache pas produire de l'élastique et croit que l'élastique utilisé par les vêtements est domestique. La Suisse produit des papiers d'excellente qualité et il ne voit pas ce qui l'empêcherait de produire une catégorie de papiers pour les masques. Il pense que ça permettrait à la Suisse de faire évoluer les produits nécessaires pour faire un masque performant. On doit se concentrer sur la mise à disposition et, afin de la maîtriser, il faut maîtriser la production. Si on veut contrôler la distribution, il faut contrôler le produit final.* »

M. Poggia déclare que le Conseil d'Etat a intégré la nécessité de produire local. Il affirme qu'il n'y a jamais eu de rupture de stock, mais que l'option était de dire que le masque protégeait les autres et non celui qui le porte et il relève qu'aujourd'hui le discours reste le même. Il indique que ceux qui ont le plus besoin de masques sont les personnes en contact avec les patients. Il signale que ne seront produits que des masques qui peuvent être utilisés en milieu médical afin de s'assurer un stock roulant.

Il ajoute qu'il « *y a deux types de productions qui auront lieu. Le mois prochain, grâce à une fondation, une ligne de production sera mise en place pour les masques FFP2 avec une quantité suffisante pour la Suisse. En ce qui concerne les masques chirurgicaux, au début de l'année 2021, une ligne de production sera mise en place pour les masques chirurgicaux classiques.*

*Aujourd'hui, l'Etat de Genève n'achète que des masques de fabrication suisse. On est donc aujourd'hui déjà dans un approvisionnement suisse. »*

### **Avertissement aux lecteurs**

L'examen de la proposition de motion 2627 s'inscrit dans la dynamique du traitement simultanée ou presque de plusieurs objets relatifs à la problématique de la crise sanitaire ; ce que l'on a appelé « *les objets Covid* ». A cet égard, certaines auditions ou discussions ont regroupé plusieurs objets.

Lors des échanges y relatifs, divers éléments non explicitement liés à la M 2627, mais ayant un lien évident avec elle, ont été évoqués. La rapporteuse en rapporte ici les éléments principaux qui demeurent utiles à la réflexion sur la question d'une production locale de masques, sur l'utilité de ces derniers et sur la confiance dans les recommandations officielles que ce soit au sein de la population ou au sein même du parlement.

Désintriquer les interventions relatives aux divers objets s'est avéré particulièrement ardu. Aussi, est-il plus que probable que ne soit rapporté ici plus qu'il n'aurait été si la M 2627 avait été traitée séparément. La rapporteuse a pris cependant le parti de restituer tous les éléments en lien avec la problématique posée par cette proposition de motion.

### **Discussion générale**

Un commissaire rappelle que nous entrons actuellement dans une 2<sup>e</sup> vague de Covid-19, ce qui devrait nous éclairer sur la question de la nécessité ou non de disposer de stock. Il est intéressé d'entendre le département sur la problématique des masques.

Un commissaire PLR exprime sa préoccupation à l'égard des mesures actuelles prises pour prévenir l'accroissement du pic d'épidémie, notamment l'obligation de porter le masque dans des espaces où celle-ci n'existait pas auparavant. Il évoque encore les vives réactions de certains député.e.s à l'énoncé de l'obligation décrétée par le Bureau du Grand Conseil de porter le masque en commission. Il se réfère en outre à la récente émission d'A bon entendeur (ABE) sur la RTS mettant en doute la fiabilité de certains masques. De tout cela, il retire les constats d'une augmentation des exigences en matière de port du masque et, dans le même temps, une incertitude sur la pertinence de l'obligation de port de ce dernier. Il avance de plus qu'il sera difficile de rallier la population autour des efforts à faire pour lutter contre la pandémie si le matériel mis à disposition ne n'est pas fiable.

Il demande à M. Bron ce qu'il retient de l'émission ABE et ce qui devrait être fait par la direction générale de la santé (DGS) pour dispenser une

information claire et susceptible de restaurer la confiance auprès de la population.

M. Bron estime qu'il est encore trop tôt pour faire un bilan de l'action des autorités face à la crise sanitaire. Il indique que l'Etat fournit déjà des masques pour tous les professionnel.le.s de la santé. Pour sa part, il se demande si tel devrait effectivement être le rôle de l'Etat dans la mesure où s'agit d'une obligation pour tous les professionnel.le.s de la santé de se doter de ce type de matériel, alors que, d'autre part, des voix revendiquent la garantie d'accès aux masques pour tous.

En ce qui concerne la qualité des masques, l'Etat est confronté aux pratiques commerciales qui soumettent ce genre de matériel à des équivalences de reconnaissance européennes ou à des certificats de conformité. La responsabilité incombe donc aux organismes qui dispensent ces certifications.

Le commissaire UDC revient sur les déclarations contradictoires des autorités genevoises sur la nécessité du port du masque et sur la problématique de la fiabilité de ces derniers. Il estime que ces éléments déconcertent, voire fâchent la population. Il demande au département comment on en est arrivé là et ce qu'il a prévu pour retrouver la crédibilité qui s'impose afin que chacun puisse adhérer aux consignes sanitaires et les mettre en pratique.

M. Bron rappelle qu'au début de la pandémie l'on savait peu de choses sur le mode de contamination du virus, que la plupart des pays se sont trouvés confrontés à une pénurie de masques et qu'il a été décidé de prioriser le port du masque pour le personnel de santé en première ligne. Il n'y a donc pas de contradiction dans les déclarations officielles, mais un discours qui évolue au fil de l'acquisition d'une meilleure connaissance du virus et de ses modes de transmission.

Un commissaire socialiste, s'il se retrouve dans le suivi de l'évolution du discours officiel par le commissaire UDC, considère qu'il n'en demeure pas moins que la situation est grave, que le système de santé risque fort d'être débordé et qu'il est crucial que la population soit conscientisée. Ce qui lui paraît important est qu'un accès équitable aux masques soit assuré pour tous et que les consignes soient connues et appliquées.

M. Bron signale que des productions suisses se sont développées grâce aux commandes de l'Etat de Genève, ce qui n'a pas été sans mal et se révèle de fait plus coûteux que de se fournir à l'étranger. Il rappelle de surcroît que les autorités n'ont jamais caché que, s'il y avait eu des masques en suffisance, cela aurait été un atout supplémentaire dans la lutte contre le

virus. Il conclut sur le fait que le meilleur moyen de se protéger c'est la distance.

**Audition de M. François Canonica, président du conseil d'administration des HUG, de M. Bertrand Levrat, directeur général des HUG, et de M. Ricardo Avvenenti, directeur de la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale VD-GE**

M. Canonica constate que la plupart des objets Covid sur lesquels ils sont auditionnés trouvent un point d'ancrage dans la réalité. Ainsi en va-t-il de la question des stocks dont il peut témoigner, pour avoir suivi avec M. Avvenenti une véritable course au matériel lors de la 1<sup>re</sup> vague.

M. Levrat relève la bonne volonté dont sont issus les textes proposés, mais constate que depuis lors des solutions ont été trouvées, grâce à un cadre légal d'ores et déjà adéquat en la matière. Ces textes lui paraissent par conséquent obsolètes. Pour ce qui est des achats de matériel de type gants, masques et blouses, il indique qu'ils sont parvenus à acquérir des stocks suffisamment importants pour faire face à 3 mois de crise ou à 6 mois en temps ordinaire pour ce qui concerne les gants ou les solutions hydroalcooliques. Ce qui leur a permis de mieux affronter la 2<sup>e</sup> vague.

Il souligne ensuite la question du roulement du stock qui est le corolaire de l'achat et de la constitution de stocks. Il met en garde les commissaires sur la création de stocks trop importants qui risquent, faute de roulement, d'être périmés. Il évoque la mésaventure rencontrée par l'armée dont une partie du stock trop ancien et/ou mal entreposé s'est révélée inutilisable car envahie par des champignons. Il met donc l'accent sur la nécessité d'un roulement du stock. Il relève de plus que les besoins en matériel peuvent évoluer et qu'il faut éviter d'engranger du matériel dont on risque de ne plus avoir besoin.

Pour ce qui relève de la production de masques, il mentionne des initiatives privées qui ont abouti à la production de masques chirurgicaux sur le territoire genevois, à la route des Jeunes. Il signale toutefois que les masques ainsi produits coûtent environ 30 centimes la pièce, alors que sur le marché global l'on peut en acheter pour 7 à 8 centimes la pièce.

Une situation qui ne va pas sans poser de conflit de normes au sein des HUG, qui sont soumis aux lois sur les marchés publics mais doivent aussi faire valoir des facteurs environnementaux. Pour les masques FFP2, la Fondation Wilsdord a mis à disposition des HUG une machine qui en produira dès début 2021. Cette machine, propriété des HUG, est utilisée par la Fondation PRO dans le cadre de ses activités d'intégration professionnelle.

M. Levrat remarque qu'après la 1<sup>re</sup> vague on a vu des sources de production de masques se démultiplier, ce qui a donné lieu à un effondrement des prix et est une garantie de fourniture de ce genre de matériel.

« M. Avvenenti indique que la situation entre les mois de mars et d'avril et la vague actuelle est différente. Les HUG ont décidé avec le CHUV d'avoir une plateforme logistique commune qui s'appelle Plexus. Tout le matériel est aujourd'hui stocké sur cette plateforme, située à Bussigny. Aujourd'hui, les HUG ne disposent plus de magasin central propre. Lors de la 1<sup>re</sup> vague, on venait d'ouvrir Plexus pour les HUG et on avait un stock de réserve et une gestion des stocks basée sur du « just in time », donc peu de marchandise en stock. Tout d'un coup, on s'est trouvé face à une pénurie mondiale sur les articles clés de protection avec les fournisseurs habituels qui n'étaient plus du tout en mesure de livrer la marchandise. On a dû se transformer en des importateurs directs de matériel principalement de la Chine et affréter des avions avec des pratiques commerciales inhabituelles, à savoir que les Chinois demandaient presque 50% d'acompte à la commande. Ce qui leur a fait prendre des risques importants. Ils ont mis en place des contrôles de qualité avant le chargement des avions et ont mandaté la société générale de surveillance pour ce faire avant de procéder à la 2<sup>e</sup> moitié du paiement.

Ils se sont retrouvés dans des situations très difficiles avec 2 à 3 jours d'avance de matériel. Le positif de cela c'est que, malgré les risques importants pris au niveau financier, aucun fournisseur ne leur a fait défaut et la qualité de la marchandise correspondait à la norme CE. A aucun moment, le personnel ou les patients ne manquaient de matériel médical. Lors de cette 2<sup>e</sup> vague, la situation est différente. Aujourd'hui, la plateforme Plexus est rodée et elle tourne. On a profité de l'accalmie pour constituer des stocks de réserve plus importants pour tenir entre 6 ou 8 mois pour les articles stratégiques pour soigner les patients et protéger le personnel. Pour ce faire, ils ont pu louer des dépôts à côté de Plexus qui permettent d'avoir de la place. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est que le marché s'est organisé et il est capable de répondre à la demande. On ne se retrouve plus dans une pénurie de masques... Il y a eu une augmentation de la capacité de production. On peut s'approvisionner avec les ressources habituelles. Ils peuvent grâce à ça revenir à un mode de fonctionnement normal où les fournisseurs sont mis en concurrence et ils peuvent procéder à des acquisitions sur la base d'appels d'offres.

On n'est pas revenu tout à fait aux prix du marché, sauf sur les masques chirurgicaux 2R. Ce n'est pas le cas pour d'autres articles qui sont revenus à des prix plus chers qu'avant la crise, mais qui ne sont plus à ce qu'on a connu en mars et avril. Il pense qu'il est important de discuter du rôle que les



*HUG doivent jouer dans la constitution d'un stock pour le canton. Le cas échéant, soit le matériel est stocké à Plexus et on loue des surfaces supplémentaires, soit on met en place une structure à Genève pour réceptionner la marchandise, la stocker, la commercialiser et la livrer à toutes les entités, que ça soit les cabinets privés ou les pharmacies. »*

Un commissaire socialiste s'inquiète du décalage entre le prix annoncé des masques et la réalité des prix pour ceux achetés en pharmacie. Il voudrait savoir si les auditionnés pensent qu'il y a des risques que des personnes renoncent au masque en raison de ces coûts et quelle est l'écoute du Conseil d'Etat sur la question des stocks.

M. Levrat répond qu'à sa connaissance des masques sont distribués aux personnes démunies. Les prix restent toujours très fluctuants en fonction de l'ouverture ou de la fermeture de certaines frontières. Les nouvelles données autour des masques indiquent qu'ils peuvent être lavables et réutilisables, mais pas dans le domaine hospitalier. Aux HUG, la possibilité de les recycler est étudiée. Il serait alors possible de les laver et de les mettre à disposition de certains bénéficiaires de certaines structures. Ils y réfléchissent en termes d'impact environnemental et écologique notamment.

M. Avvenuti revient sur l'importance du roulement du stock, car au-delà de 2 ans, signale-t-il, leur conformité est altérée. Il est donc primordial d'intégrer ce stock dans le roulement des HUG pour renouveler la marchandise. Pour ce qui relève du prix, il est difficilement « régulier » par l'Etat dès lors que l'on se trouve sur des marchés publics. En revanche, il est possible de faire bénéficier la population des prix de masse et des quantités achetées pour le CHUV et les HUG.

Le même commissaire socialiste se demande s'il ne faudrait pas que ces masques soient accessibles partout et pour tous. Si les personnes au bénéfice de prestations sociales ont accès à un certain nombre de masques, ce n'est pas le cas de l'entier de la population, dont certaines franges les plus modestes pourraient être rebutées par le prix des masques. Il en va de même pour le gel hydroalcoolique qui devrait toujours rester à porter de main.

M. Levrat convient que ce matériel doit être accessible. Les HUG ont joué un rôle important dans la fourniture de matériel sanitaire, mais reste la question de qui produit et/ou distribue. Or, là n'est pas la vocation des HUG, qui doit, plus encore durant cette période de crise sanitaire, se concentrer sur ses propres missions. Si une telle tâche devait être dévolue aux HUG, elle poserait à l'évidence la création d'une nouvelle unité ad hoc.

Toujours le même commissaire socialiste interroge les auditionnés pour savoir s'ils ont dû faire face à des lots de masques défectueux importés de Chine et quels en ont été les coûts.

M. Avvenenti répond qu'il n'y a eu aucun lot de masques chirurgicaux 2R défectueux. Le seul article où il y a eu quelques livraisons défectueuses, ce sont pour les masques FFP2, mais il n'est pas pour l'heure en mesure de livrer le coût de cette carence.

Par ailleurs, il indique en réponse à une question d'un commissaire MCG sur la production locale de masques qu'ils se trouvent en contact avec une société sise à la route des Jeunes avec une offre à 31 centimes par masque.

M. Levrat souligne que les HUG consomment près de 300 000 masques par semaine. Dès lors un écart de plus de 20 centimes par pièce génère des coûts massivement plus importants qui reposent la question de la soumission aux marchés publics. Ceci dit, il estime que les producteurs locaux devraient faire des efforts pour réduire leurs coûts de production.

Un commissaire PLR, conscient de la complexité de toutes ces questions, s'inquiète cependant à la mention de l'un des auditionnés de la reprise des processus habituels. Il demande si cela signifie que l'on va continuer à se fournir à l'étranger. Il voudrait également savoir ce que cela induit au niveau de l'intégration d'un système européen. Il estime que *« le coût des masques n'est rien du tout comparativement au coût de cette crise et il estime que c'est un élément aléatoire auquel l'Etat providence doit répondre »*.

M. Avvenenti revient sur sa rencontre avec cette société située à la route des Jeunes. Il indique que leur capacité de production est d'un million de masques par mois et elle va monter à 1,5 million de capacité à terme, c'est-à-dire d'ici 2 à 3 mois. *« Pour ce qui est de la production à long court, s'agissant d'une société privée, ... tant qu'elle continue à faire des bénéfices, elle va continuer à produire, mais il ne peut pas répondre par rapport à la solidité financière et combien de temps ça peut durer. Ce sont des investisseurs privés qui font des calculs, donc soit ils continuent car il y a de l'argent à gagner, soit ils arrêtent car ils perdent de l'argent. Pour ce qui est du marché, ils procèdent à des appels d'offres. Ils ont lancé un appel d'offres pour les masques chirurgicaux et 25 sociétés ont été sollicitées dans toute l'Europe et également en Chine. »*

A titre d'information, il relève qu'un masque aux mois de mars et d'avril acheté en Chine coûtait 57 centimes et, une fois transporté, il revenait à 63 centimes. Le delta est le coût de transport et de dédouanement. M. Levrat précise que le prix était de 67 centimes en période de crise.

Selon M. Avvenenti, aujourd'hui, les prix annoncés par la Swiss Task Force sont : 7 centimes le masque étranger tout compris et 31 centimes le masque produit localement.

## Discussion et vote

Un commissaire PLR exprime son inquiétude à l'égard de ce qu'il a entendu lors de la dernière audition. D'une part, il entend M. Poggia compter sur la production locale et, d'autre part, M. Avvenenti relever que cette production locale dépendait d'un privé qui comptait sur des bénéfiques pour continuer sa production et qui pourrait l'interrompre s'il ne réalisait plus de bénéfiques. Dès lors, il demande quelles sont les mesures prises pour assurer la continuité d'une production locale.

M. Poggia fait savoir qu'ils en sont aux premiers contacts avec ce fournisseur potentiel. Ils sont actuellement au stade du contrôle de qualité. *« Pour être certain de la viabilité de ces entreprises, il imagine de faire des contrats sur le long terme avec des prix fixés d'avance qui garantissent l'approvisionnement de leurs stocks. Le prix devra garantir une non-variabilité constante des prix sur le long terme, à moins qu'ils ne décident de mettre en place un autre système avec des entreprises sociales. Leur but est d'être indépendant et autonome pour l'approvisionnement. »*

Un commissaire PDC informe que son groupe refusera la proposition de motion 2627. Il se déclare sensible à la première invite relative au développement d'une production locale de matériel sanitaire. En revanche celle sur l'élimination des déchets lui paraît trop stricte. Il considère que chacun a saisi que des erreurs ont été faites en mars et avril et que des enseignements ont été tirés depuis. Il considère donc que cette motion n'est plus nécessaire.

Un commissaire socialiste déclare que son groupe soutiendra cette proposition de motion, car elle indique une direction qui lui paraît pertinente. Il rappelle que M. Levrat a mis en lumière la nécessité de développer une production locale même si elle se révèle plus coûteuse. Il souligne que cette situation a permis l'émergence d'acteurs locaux dans le domaine artisanal ou industriel qui méritent d'être soutenus.

Un commissaire UDC indique que, faute d'approvisionnement garanti en quantité ou en qualité, il votera cette proposition de motion qui permet d'avoir à minima une production locale.

Une commissaire EAG, sur l'éventualité d'une production lucrative locale, estime que celle-ci doit donner lieu à des emplois pérennes, et non à des stages qui durent indéfiniment. Elle indique que son groupe soutiendra

cette proposition de motion, car la question d'une production locale lui paraît pertinente, tant sous l'angle de la création d'emplois que sous celui de l'autonomie du canton à l'égard du matériel en question.

Ceci dit, elle signale avoir une interrogation sur la dernière invite relative à la réquisition des stocks disponibles, qui perd de son sens si l'on privilégie une production locale. Il lui semble important de clarifier cette équivoque avant le vote.

M. Poggia partage cette préoccupation. Il propose de supprimer la dernière invite. A plus forte raison que la loi sur les épidémies donne une grande marge de manœuvre à l'Etat pour réquisitionner ce dont il pourrait avoir besoin. Il formule aussi une réserve sur la 3<sup>e</sup> invite, car il reste circonspect à l'égard du fait que les HUG incinéreraient des produits de nature à propager des virus sans prendre de précautions. Il remarque que cette affirmation n'est étayée par aucun élément concret et il considère qu'il serait inapproprié de la voter.

Un commissaire PLR relève que la motion a pour objectif principal de ne pas être tributaire de l'étranger pour notre survie. Ce qui constitue une intention louable à ses yeux, mais il considère que la majeure partie des autres invites sont réglées par la législation actuelle. Il demeure en outre des éléments avec lesquels il n'est pas en accord, notamment le risque de se retrouver dans une situation de contrainte qui ne soit pas tenable. Par conséquent, à titre personnel, il s'abstiendra lors du vote final de cette proposition de motion.

Un commissaire PDC propose d'amender la proposition de motion en supprimant les 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> invites. Si ces amendements étaient acceptés, il pourrait voter en faveur de cette proposition de motion.

Un commissaire Vert déclare qu'il soutiendra la proposition de motion avec les amendements proposés par le PDC.

## Vote

Le président met aux voix la proposition d'amendement du PDC de supprimer la troisième invite de la M 2627 :

Oui :	14 (3 S, 2 PDC, 1 EAG, 2 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 4 PLR)
Non :	—
Abstentions :	1 (1 MCG)

**La suppression de la troisième invite de la M 2627 est acceptée.**

Le président met aux voix la proposition d'amendement du PDC de supprimer la cinquième invite de la M 2627 :

Oui : 14 (2 PDC, 1 EAG, 2 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 4 PLR, 3 S)

Non : –

Abstentions : 1 (1 MCG)

**La suppression de la cinquième invite de la M 2627 est acceptée.**

Le président met aux voix la M 2627 ainsi amendée :

Oui : 12 (3 S, 2 PDC, 1 EAG, 2 Ve, 1 UDC, 2 MCG, 1 PLR)

Non : 2 (2 PLR)

Abstentions : 1 (1 PLR)

**La M 2627, telle qu'amendée, est acceptée.**

Ainsi, au terme de ses débats généraux relatifs à la crise engendrée par la Covid-19 et de son examen particulier de la proposition de motion 2627, la majorité de la commission de la santé vous invite, Mesdames et Messieurs les député.e.s, à soutenir la M 2627 et à la renvoyer au Conseil d'Etat.

## **Proposition de motion (2627-A)**

### **Assurons la production de matériel sanitaire stratégique à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la crise du Covid-19 a démontré le danger de ne pas maîtriser la production d'éléments sanitaires de base en cas de crise majeure ;
- que ces crises sanitaires ont une tendance marquée à se répéter ;
- qu'il n'est pas toujours possible d'avoir une réponse médicamenteuse immédiate, ce qui peut entraîner une demande accrue de ces éléments de base ;
- qu'il est possible d'assurer la production de ces éléments stratégiques à Genève et de disposer de stocks localement ;
- qu'en cas de crise majeure, l'Etat doit pouvoir réquisitionner tous les stocks desdits éléments de base pour éviter le marché noir et la flambée des prix observée lors de la crise Covid-19,

invite le Conseil d'Etat

- à favoriser la production locale de masques et de gants sanitaires par des établissements d'intégration à l'emploi ou fondations subventionnés ;
- à favoriser l'installation sur le territoire cantonal d'unités de production de matériel hospitalier à même de permettre, en cas de crise, l'approvisionnement des hôpitaux genevois, tant publics que privés, pour l'assistance respiratoire ;
- à mettre en place un réseau de production local de liquide hydroalcoolique mobilisable en tout temps ainsi que la constitution de stocks stratégiques sous surveillance de l'Etat.